

Institut Tunisien de Réhabilitaion des Survivants de la Torture NEBRAS

Association régie par les disposition du Décret-Loi 2011-88 du 24 Septembre 2011
22 Rue Hassen Ibn Nooman, Cité Les Jardins, 1002 Tunis Belvédère

Rapports du Commissaire Aux Comptes EXERCICE 2021

Société Fourati Accounting & Consulting
Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Résidence Meriem Bâtiment A, 5ème étage, Appartement A521 ARIANA

Société Fourati Accounting & Consulting

Tunis, le 15 août 2022

**À Monsieur le Président de l'Institut
Tunisien de Réhabilitation des
Survivants de la Torture NEBRAS**

OBJET : Rapport général de commissariat aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes de l'**Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS** au titre de l'exercice 2021, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-après notre Rapport Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Fourati Accounting & Consulting
Hedi FOURATI



SOMMAIRE

I. Rapport du Commissaire Aux Comptes	03
II. Etats financiers	07
III Notes aux états financiers	11

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES

Société Fourati Accounting & Consulting

Tunis, le 15 août 2022

**A Monsieur le Président de l'Institut Tunisien de
Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 Janvier 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises. Ces états financiers font ressortir des actifs nets négatifs de 107.992 Dinars, y compris un déficit de l'exercice de 420.581 Dinars.

Fondements de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'applique à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Bureau Exécutif de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Bureau Exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau Exécutif a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Bureau Exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau Exécutif, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau Exécutif du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles :

- 1- Conformément aux dispositions de l'Article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2021, qui sont les suivants :
 - Le registre des membres ;
 - Le registre des délibérations des organes de direction de l'association ;
 - Le registre des activités et des projets ;
 - Le registre des dons.
- 2- Conformément aux dispositions de l'Article 38 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011 portant organisation des associations, toutes les transactions financières de recettes ou de dépenses de l'Institut Tunisien de réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS sont effectuées par virements ou chèques bancaires chaque fois que leur valeur dépasse Cinq Cent (500) Dinars.
- 3- Conformément aux dispositions de l'Article 41 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011 portant organisation des associations, l'Institut Tunisien de réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS a procédé à la publication des données relatives aux aides, dons, et donations d'origine étrangère.

Fourati Accounting & Consulting

Hedi FOURATI



ETATS FINANCIERS

Etat de la situation Financière			
Exercice clos le 31 décembre 2021			
Montants exprimés en Dinars Tunisiens (arrondis)			
	Notes	Au 31 décembre	
		2 021	2 020
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	AC 1	195 853	367 606
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants	AC 2	2 003	10 639
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnement		-	-
Autre actifs non courants		-	-
Immobilisations financières	AC 3	5 000	5 000
Immobilisations corporelles	AC 4	24 302	32 324
Immobilisations incorporelles		234	2 149
Total des actifs		227 392	417 718
Passifs Et Actifs Nets			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants		40 205	30 094
Fournisseurs et comptes rattachés	PA 1	295 180	68 966
Provisions		-	-
Apports reportés	PA 2	-	-
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des passifs		335 384	99 061
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		15 169	21 237
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets	AN	-	-
Réserves		-	-
Excédent ou Déficit reportés		297 419	445 352
Excédent ou Déficit de l'exercice	-	420 581	- 147 932
Total des Actifs Nets	-	107 992	318 657
Total des Passifs et Actifs Nets		227 392	417 718

Etat des Produits et des Charges			
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021			
Montants exprimés en Dinars Tunisiens (arrondis)			
Produits	Notes	Au 31 décembre	
		2 021	2 020
Cotisations des adhérents		120	120
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement		-	-
Apports non monétaires		-	-
Autres Apports	PR 1	837 879	512 119
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	AN	13 088	42 268
Autres gains		2	7
Total des produits		851 090	554 515
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	CH 1 -	28 542 -	18 732
Charges de personnel	CH 2 -	294 494 -	227 117
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	AC 4 -	16 957 -	48 848
Autres charges courantes	CH 3 -	931 675 -	407 189
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes	-	2 -	561
Total des charges	-	1 271 671 -	702 447
Excédent (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice	-	420 581 -	147 932

Etat des flux de trésorerie			
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021			
Montants exprimés en Dinars Tunisiens (arrondis)			
	Au 31 décembre		
	2 021	2 020	
Flux de Trésorerie liés aux activités courantes			
Encaissement des cotisations des adhérents	120	120	
Encaissement des revenus des activités et manifestations			
Encaissement des subventions de fonctionnement			
Encaissement d'autres revenus et apports	846 517	501 487	
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	- 734 004 -	391 642	
Décaissement des sommes versées au personnel	- 294 494 -	227 117	
Autres décaissements des activités courantes	10 108 -	19 193	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	- 171 753 -	136 344	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 7 020 -	23 466	
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières			
Encaissement sur cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	- 7 020 -	23 466	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement des dotations			
Encaissement des subventions d'investissement			
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	7 020	24 024	
Encaissement provenant des emprunts			
Décaissement suite aux remboursements d'emprunts (en principal et intérêts)			
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	7 020	24 024	
Variation de trésorerie	- 171 753 -	135 786	
Trésorerie au début de l'exercice	367 606	503 392	
Trésorerie à la clôture	195 853	367 606	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de l'Association

L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS a été créé en juillet 2014 (Jort n°90 du 29 juillet 2014). Ses objectifs consistent en :

- La réhabilitation des survivants de la torture pour qu'ils jouissent de leurs droits à la santé et à la dignité ;
- La facilitation de la réinsertion des survivants de la torture ;
- L'offre de services de soins multidisciplinaires ;
- La formation et le renforcement des compétences des professionnels de la santé en matière de prise en charge des survivants de la torture ;
- La sensibilisation des survivants de la torture, des professionnels de la santé et de l'opinion publique sur l'importance de la réhabilitation ;
- Le développement des activités de recherches et l'amélioration des techniques et des protocoles de soins ;
- La contribution à la lutte contre la pratique de la torture et les mauvais traitements.

L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS est régi par les dispositions du Décret-Loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations.

Le Bureau exécutif de l'association est composé des membres suivants :

- Président : M. Ahmed BANSAR
- Secrétaire Général : M. Sami OUANES
- Trésorier : Mme. Rym Ridha HAFFANI
- Membre : Mme. Nadia KAFFEL

Le Directeur Exécutif de l'association est Mme Nadya GHAOUI

II. Bases de mesures et principes comptables

Les états financiers de L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS arrêtés au 31 Décembre 2021 ont été élaborés conformément à la norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs NCT 45. Ces états financiers sont composés d'un Etat de la situation Financière, d'un État des Produits et des Charges, d'un état des flux de trésorerie et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par l'association pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 sont les suivants :

II.1. Apports reportés

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

II.2. Les valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte à leur coût d'acquisition augmenté éventuellement des frais se rapportant directement à l'acquisition ou à la mise en service.

Le montant amortissable de chaque bien est déterminé après déduction de la valeur résiduelle à l'issue de sa période probable d'utilisation.

Les durées probables d'utilisation des immobilisations les plus significatives sont les suivantes :

❖ Logiciels	3 ans
❖ Agencement Aménagements et installations	10 ans
❖ Équipement de bureau	5 ans
❖ Matériel informatique	3 ans

II.3. Les Actifs nets :

Les Dotations : Ce poste comprend les apports affectés que l'organisme est tenu de maintenir en permanence, en vertu d'une affectation d'origine externe. Lorsque ces fonds sont placés, le produit des placements est soit constaté dans ce poste soit constaté en résultat conformément à la volonté du donateur.

Apports affectés à des immobilisations : Ce poste comprend les apports sans droit de reprise effectués par les adhérents ou tout autre pourvoyeur de fonds autres que le pouvoir public et finançant les actifs non courants : Immobilisations corporelles et incorporelles qu'elles soient amortissables ou non amortissables.

Subventions d'investissement : Ce poste comprend les subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables. Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL¹ et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles doivent être traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Autres actifs nets Ce poste comprend les apports, autres que les dotations, les apports des adhérents et les subventions d'investissement.

Excédents et déficits reportés : Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

Excédent ou Déficit de l'exercice : Ce poste exprime la performance de l'OSBL. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

II.3. Unité monétaire :

Les comptes de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS sont arrêtés et présentés en Dinar Tunisien.

II.4. Continuité d'exploitation :

Les états financiers sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation. En effet, l'association poursuit normalement ses activités dans un avenir prévisible et elle n'a ni l'intention, ni l'obligation de mettre fin à ses activités ou de réduire sensiblement leur étendue.

¹ Les OSBL sont des organismes constitués notamment à des fins politiques, sociales, éducatives, religieuses, humanitaires ou autres qui n'émettent généralement pas de titres de propriété transférables et dont l'objet n'est pas de procurer un avantage économique direct à leurs membres ou donateurs.

III. Notes relatives à l'état de la situation financière

AC1 Liquidités et équivalents de liquidités

En Dinars	2021	2020	Variation
Banque ATB Dingity	49 903	55 441	-5 537
Banque ATB SRT	39 612	56 295	-16 683
Banque ATB UNVF	42 537	24 282	18 255
Banque ATB HI	62 833	223 793	-160 960
Banque DEFENDER	861	7 785	-6 924
Caisse	107	11	96
Liquidités et équivalents de liquidités	195 853	367 606	-171 753

AC 2 Autres actifs courants

En Dinars	2021	2020	Variation
Produits à recevoir	240	120	120
Charges constatées d'avances	1 763	10 519	-8 756
Autres actifs courants	2 003	10 639	-8 636

AC 3 Immobilisations financières

Le solde de la rubrique n'a pas varié entre les deux exercices, il s'agit du montant de la caution sur loyer versée en 2014 et s'élève à 5.000 Dinars.

AC 4 Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations se détaille comme suit :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2021

DESIGNATION	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENT				V.C.N AU 31/12/2021	
	Au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2021	Antérieur	Dotation	Amt. Cession		Amt. Cumulés
Immobilisations Incorporelles									
Site Web	2 263	-	-	2 263	2 263	-	-	2 263	-
Logiciel	10 231	-	-	10 231	8 082	1 915	-	9 997	234
S/TOTAL	12 494	-	-	12 494	10 345	1 915	-	12 260	234
Immobilisations Corporelles									
Agencements, Aménagements et installation	22 165	-	-	22 165	9 399	2 217	-	11 615	10 550
Équipements de bureau	34 969	-	-	34 969	24 540	3 866	-	28 406	6 563
Matériel informatique	73 548	6 344	-	79 892	65 905	7 465	-	73 370	6 522
Autres immobilisations corporelles	14 333	677	-	15 010	12 849	1 495	-	14 343	667
S/TOTAL	145 015	7 021	-	152 036	112 693	15 043	-	127 734	24 302
TOTAL GENERAL	157 509	7 021	-	164 530	123 038	16 958	-	139 994	24 536

PA1 Dettes courantes

En Dinars	2021	2020	Variation
Charges à payer	12 021	9 155	2 866
Cotisations CNSS à payer	15 895	13 717	2 178
Etat impôts et taxes à payer	12 289	7 223	5 067
Fournisseurs	295 180	68 966	226 213
Dettes courantes	335 384	99 061	236 324

AN Actifs nets

Elément	Apports affectés à des immobilisations	Excédent ou Déficits reportés	Excédent ou Déficits de l'exercice	Total général
Solde au 31.12.2020	21 237	445 352	-147 932	318 657
Apports reçus affectés à des immobilisations	7 020			7 020
Résorption des apports affectés à des immobilisations	-13 088			-13 088
Affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice précédent		-147 932	147 932	0
Excédent ou Déficits de l'exercice			-420 581	-420 581
Solde au 31.12.2021	15 169	297 419	-420 581	-107 992

IV. Notes Relatives à l'état des produits et des charges

PR 1 Autres apports

En Dinars	2021	2020	Variation
Dons reçus HI	321 896		321 896
Dons reçus de l'Institut DIGNITY	165 250	195 604	-30 354
Dons reçus de SRT	128 461	109 050	19 411
Dons reçus de l'UNVF	94 220	97 965	-3 745
Dons reçus DEFENDER	94 066	68 915	25 150
Dons reçus PNUD	35 533		35 533
Dons reçus OMCT	1 500		1 500
Dons reçus MEDECINS DU MONDE	1 000		1 000
Dons reçus AMNESTI	2 974		2 974
Dons reçus UNFPA		64 609	-64 609
Apports reçus affectés à des immobilisations	-7 020	-24 024	17 003
Total	837 879	512 119	325 760

CH 1 Achats consommés et approvisionnements

En Dinars	2021	2020	Variation
Achats non stockés	25 684	15 451	10 233
Electricité	1 612	2 399	-787
Eau	1 247	882	364
Achats consommés d'approvisionnements	28 542	18 732	9 810

CH 2 Charges du personnel

En Dinars	2021	2020	Variation
Salaires bruts	238 303	191 055	47 248
Charges patronales	40 440	36 062	4 378
Autre Charge Sociales	15 751		15 751
Charges de personnel	294 494	227 117	67 376

CH 3 Autres charges courantes

En Dinars	2021	2020	Variation
Honoraires	251 125	162 412	88 713
Transport déplacement et hébergement	566 123	120 833	445 290
Location	49 867	50 400	-533
Frais de publication	27 169	32 345	-5 176
Dons et subventions	0	13 500	-13 500
Formation	14 819	13 140	1 679
Frais postaux et de de télécommunications	3 919	4 604	-685
Achats d'études	8 807	3 435	5 372
Entretien et réparation	4 922	2 972	1 950
Impôts et taxes	2 772	2 377	395
Services bancaires et assimilés	1 318	1 018	300
Prime d'assurance	155	152	2
Frais Test PCR	680		680
Autres charges courantes	931 675	407 189	524 487